

Rappel sur les lois

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE DE 2013 (loi Peillon)

Les 25 mesures clés

Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques

- 1 La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- 2 Une nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation

Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités

- 3 Un rééquilibrage des moyens en faveur du primaire
- 4 La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »
- 5 Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans
- 6 La redéfinition des missions de l'école maternelle
- 7 La création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

- 8 La mise en place d'une éducation au numérique
- 9 La création d'un service public de l'enseignement numérique
- 10 L'élargissement du domaine de l'exception pédagogique
- 11 La clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

Faire évoluer le contenu des enseignements

- 12 La redéfinition du socle commun et l'élaboration de nouveaux programmes
- 13 La création d'un Conseil supérieur des programmes
- 14 L'introduction d'un enseignement moral et civique
- 15 La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle
- 16 L'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire

Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège

- 17 La réaffirmation et la redéfinition du système des cycles d'enseignement
- 18 Une transition école-collège facilitée
- 19 Une aide aux élèves en difficulté repensée

Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions

- 20 La rénovation du collège unique
- 21 L'instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
- 22 La réforme de la carte des formations professionnelles initiales

Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système éducatif

- 23 La mise en place des projets éducatifs territoriaux
- 24 Une association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
- 25 La création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge :

- Abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans (jusqu'à 16 ans) et obligation de formation jusqu'à 18 ans.
- Consécration de l'école maternelle :
 - développer l'apprentissage du devenir élève
 - renforcer le lien école-familles pour leur faire saisir le rôle et les enjeux de l'école
 - préparer les apprentissages des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui)
- Dédoublage des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire
- Instaurer une visite médicale à 3 ans (dépistage précoce des troubles de la santé)
- Visite médicale entre 5 et 6 ans pour certains élèves (dépistage de troubles des apprentissages et maltraitances)

Créer un grand service public de l'école inclusive :

- Un statut renforcé pour les AESH (contrats de 3ans renouvelables 1fois PUIS cdi)
- Formation initiale des AESH de 60h + formation continue
- Création des PIAL (pôles inclusifs d'accueil localisés)
 - Coordination des aides (humaines, éducatives et thérapeutiques)
 - Gestion des AESH
 - Prise en compte des besoins des élèves (entretien avec la famille)
 - Renforcer la coordination avec les centres médico-social.

La lutte contre le harcèlement est une priorité :

- Mieux détecter le harcèlement
- Journée du harcèlement (7 nov en 2021)
- Formation des personnels
- Mise en place d'un numéro gratuit (3020 Non au harcèlement et 0800 200 000 – Net écoute)

Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée

Mise en place des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI)

Renforcer le contrôle de l'instruction en famille (dès la tranche 3 à 5 ans)

Création des Inspé et rénovation de la formation des professeurs :

- Homogénéisation sur le territoire
- Entrée progressive dans le métier avec la mise en place du dispositif de préprofessionnalisation (dès la L2 et sur 3 ans) sous contrat rémunéré
- Au cours des trois années qui suivent sa titularisation, chaque enseignant bénéficie d'actions de formation qui complètent sa formation initiale. Ces actions de formation prennent en compte les spécificités d'exercice.

Création du conseil supérieur de l'évaluation pour l'évaluation du système scolaire français

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2020

L'année scolaire 2020-2021 poursuit **4 priorités** :

- Protéger la santé des élèves et des personnels
- Développer l'esprit d'équipe (adultes + enfants) pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réductions des écarts de niveau
- Assurer la pleine inclusion de tous les EBEP
- Transmettre les valeurs civiques

Pour cela le ministère crée des postes supplémentaires d'enseignants, d'AESH et d'assistants d'éducation

1. Modalités pratiques de rentrée :

- Mise en place des gestes barrière et des mesures sanitaires
- Plan de continuité pédagogique : ressources mises à disposition des enseignants + classes virtuelles du CNED et Ma classe à la maison

2. Priorité absolue : consolider les apprentissages et apporter une réponse personnalisée aux besoins des élèves

- Identifier les besoins des élèves : évaluations nationales (début CP et CE1, 6^e)
Outils de positionnement du CP à la 3^e
- Répondre aux besoins des élèves :
 - S'assurer la maîtrise des compétences essentielles de l'année précédente
 - Effort pour renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves (priorité pour les classes charnières (CP-6^e, 2nde) : APC, stages de réussite pendant les vacances scolaires
 - *Amplifier le dispositif devoirs faits au collège*
 - *Une rentrée adaptée aux besoins spécifiques des lycées.*
- *Lutter contre le décrochage scolaire (élèves quittant le collège)*

} 2nd degré

3. Poursuivre l'élévation du niveau général :

- Renforcer l'apprentissage des fondamentaux :
 - nombre d'élèves limité à 24 de la GS au CE1.
 - Formation pour les PE maternelle renforcée : Parcours M@gistère, 2 guides *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle* et *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle*.
 - Mise à disposition de nouvelles ressources pour les PE (cours lumni, guides d'enseignement pour les mathématiques au CP, enseignement de la grammaire)
- Une formation continue renforcée :
 - 2j/an pour les directeurs
 - nouveau format fondé sur l'analyse des pratiques et l'observation des pairs
 - plan français et plan maths (équivalent d'une semaine tous les 6 ans) en plus des 18h d'animations pédagogiques.

- *Mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur*
 - *Développer les compétences orales*
 - *Mieux accompagner les élèves dans leur projet d'orientation*
 - *Consolider la maîtrise des langues*
 - *Développer et certifier les compétences numériques des élèves*
 - *Accroître la place de l'EPS(3h/sem + 30 min quotidienne), des arts et de la culture (rentrée en musique, objectif : 1 chorale par école et collège), promouvoir le plaisir de lire*
- } 2nd degré

4. Garantir à tous les élèves en situation de handicap une solution adaptée :

- 800 postes d'AESH supplémentaires
- PIAL commission d'affectation spécifique dans chaque département qui réunit tous les partenaires pour proposer une situation adaptée à chaque EBEP.

5. Transmettre les valeurs civiques :

- **Respecter autrui et s'engager pour la république :**
 - EMC : principe d'égalité : faire comprendre aux élèves les devoirs qui découlent de ce droit : respect des autres, des institutions et des lois.
 - Principe de laïcité essentiel : toutes les atteintes à la laïcité doivent être signalées.
 - Lutte contre toutes les formes de discrimination et le harcèlement
 - SNU pour développer une culture de l'engagement.
- **Agir pour le développement durable : 2 piliers : connaître et agir**
 - Dimension accrue dans les programmes, élections éco-délégués encouragées en CM1-CM2 (*obligatoires à partir du collège et jusqu'au lycée*)
 - *Dynamiser la participation des élèves à la vie des collèges et lycées*

CIRCULAIRE DE RENTREE 2021

Être prêt à parer à toutes les éventualités concernant la crise sanitaire : mise en place d'un plan de continuité pédagogique dans tous les établissements scolaires au cas où les écoles devraient à nouveau fermer.

L'année scolaire 2021-2022 doit nous permettre de consolider quatre dimensions essentielles de notre « maison commune » :

- L'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de **l'élévation du niveau général** ;
- L'École comme lieu où se **construisent le rapport à l'autre et la vie en société**, adossés aux **valeurs de la République et à une culture humaniste** ;
- L'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour **assurer l'égalité des chances**, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant **la transformation de l'École inclusive** ;
- L'École comme lieu fondé sur **une équipe éducative soudée**.

1. L'École de la République, lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général

- Grâce à l'instruction obligatoire dès 3 ans
- La priorité donnée aux savoirs fondamentaux : plans maths et français, publication des repères et attendus du niveau de connaissances et de compétences des élèves
- La publication de guides thématiques sur l'apprentissage des fondamentaux
 - ❖ **Adapter l'acquisition des premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire**
- En appui sur les évaluations nationales (début CP, mi-CP, CE1, 6^e) pour identifier les forces et fragilités des élèves
- Outils de positionnement pour les autres niveaux

Ce sont des outils pédagogiques pour les professeurs et les équipes d'enseignants, un point d'appui pour les échanges avec les parents.

En outre, une attention particulière devra être accordée aux années charnières : les dispositifs Je rentre au CP et Je rentre en 6e, qui ont porté leurs fruits, doivent désormais être systématisés.

❖ **Donner la priorité à la lecture**

Redonner le goût de la lecture :

- par la lecture d'histoires quotidiennes en maternelle,
- par l'encouragement de la lecture par les parents à la maison (prêts de livres) ;
- par la pratique quotidienne de la lecture orale ou silencieuse systématique en classe à l'école élémentaire : Quart d'heure lecture qui doit être instauré ou développé partout où c'est possible

Le nouveau programme d'enseignement à l'école maternelle vise également à permettre l'enrichissement du lexique, la première structuration de la syntaxe et, par conséquent, de la réflexion qui lui est associée.

❖ **Poursuivre le redressement du niveau en mathématiques :**

- Exposer les élèves aux quatre opérations dès les débuts de l'école élémentaire,
- Valoriser systématiquement la résolution de problèmes

Cultiver le goût des mathématiques dans l'esprit du rapport Villani-Torossian. (*dans l'académie de Grenoble énigmes proposées par Eurêkamaths : <http://mathisere.fr>*¹)

❖ **Parachever la réforme des lycées**

❖ **Développer les compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de Pix (du cycle 4 au lycée)**

❖ **Inscrire les apprentissages dans une continuité avec les temps non scolaires**

➔ Dispositif vacances apprenantes

❖ **Renforcer l'activité physique**

- Mise en place de 30 min d'activité physique quotidienne

2. L'École, lieu où se construit le respect de l'autre, fondé sur les valeurs de la République et une culture humaniste

Les élèves font, à l'École de la République, l'expérience quotidienne de l'égalité, du respect, de la possibilité d'être eux-mêmes par l'application d'une règle commune qui préserve leur liberté de conscience et celle des autres, leur garantit un égal enseignement, leur ouvre les mêmes perspectives, les prépare à exercer les mêmes droits et devoirs. Cette formation d'individus libres, éclairés, égaux et fraternels n'est pas désincarnée ou théorique : tout élève en bénéficie chaque jour dans l'espace scolaire comme public.

Ceci n'est possible que parce que les professeurs incarnent, font vivre et transmettent les principes et valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que la laïcité, qui rend possible le plein déploiement des trois autres. Afin que les équipes disposent des ressources nécessaires, outre le vademecum sur la laïcité, élaboré par le Conseil des sages de la laïcité, un guide sur l'idée républicaine, rassemblant des textes fondamentaux en la matière, ainsi que des ressources pédagogiques, seront diffusés à l'ensemble des établissements à la rentrée. En outre, l'éducation aux médias et à l'information, essentielle pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, sera également renforcée, avec notamment de nouvelles ressources développées par le ministère et le Clemi.

Au-delà de ces principes, c'est en fait la culture humaniste, fondée sur l'idée que chacun doit trouver sa place dans la société, et par conséquent dans l'École, qui est au cœur de notre modèle de transmission.

C'est cette culture humaniste commune, parce qu'elle élève l'individu et l'affranchit de ses préjugés, que l'École de la République promeut.

- Distribution à tous les élèves de CM2 des *Fables* de La Fontaine, travaillées en 6^e (renforcer le lien école-collège)
- Promotion des langues et cultures de l'Antiquité (option à partir de la 6^e)
- Extension du PASS culture de la 4^e à la terminale
- Organisation d'une rentrée en musique

¹ Ajout de Muriel Szygenda, ne figurant pas la circulaire de rentrée

- Ouverture sur l'étranger : plan langues mis en place en 2018 ; partenariat avec les collectivités territoriales (Plan mercredi) pour encourager la découverte des langues dès le premier degré
- Renforcement des équipes du rectorat (programme Phare) pour lutter contre toutes les formes de violence scolaires, de séparatisme ou de harcèlement (agir en matière de sécurité et de respect des valeurs de la République)
- L'éducation au respect de l'autre passe par l'éducation au développement durable, qui permet d'aborder la complexité des grands enjeux contemporains en partant de la transition climatique. (élection d'éco-délégués encouragés en cycle 3 et systématiques au collège et au lycée.)

3. L'École, un lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la réalisation de l'École inclusive

Depuis 2017, mesures en éducation prioritaire :

- Dédoublage des CP-CE1 en REP et REP+ qui s'étend aux GS
- Classes de cycle 2 limitées à 24 élèves sur tout le territoire
- Accompagnement scolaire renforcé : au collège, dispositif devoirs faits + devoirs faits à la maison (aide à distance en milieu rural lorsque les transports scolaires ne permettent pas de rester dans l'établissement)
- Distribution de petits déjeuners
- Mise en place des cités éducatives
- Internats d'excellence
- Revalorisation des bourses
- Favoriser la mixité dans les établissements favorisés par des dérogations aux boursiers et par une politique d'attractivité des établissements les moins favorisés.

Développer l'école inclusive :

- Achèvement du déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)
- Poursuite de la revalorisation des conditions d'exercice des AESH
- Consolidation du lien avec la famille

Enfin, l'École se doit de veiller et de contribuer à la santé physique et psychique des élèves, grâce à l'investissement des professionnels de santé scolaire, des psychologues de l'éducation nationale, mais aussi des assistants sociaux. L'action de l'éducation nationale en la matière devra se concentrer notamment sur trois dimensions : d'une part, la réalisation des visites médicales obligatoires, afin de mieux détecter et prévenir les violences à caractère sexuel ; d'autre part, l'accompagnement et le soutien aux élèves dont la santé psychique a été fragilisée par la crise sanitaire et ses conséquences ; enfin, la réalisation de l'École promotrice de santé. Cette dernière dimension est essentielle, en ce qu'elle permet une approche globale de l'ensemble des actions menées au profit de la santé et du bien-être des élèves : conseil, visites médicales, éducation à l'alimentation, etc.

4. L'École, un lieu fondé sur un collectif soudé

Renforcer l'action collective des unités éducatives par :

- La formation entre pairs
- La consolidation des conditions d'exercice des directeurs (temps de décharge augmenté et autonomie renforcée)